

Home news

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK**

Band (Jahr): - **(1927)**

Heft 326

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

The Swiss Observer

Telephone: CLERKENWELL 9595

Published every Friday at 23, LEONARD STREET, LONDON, E.C.2.

Telegrams: FREPRINCO, LONDON.

VOL. 7—No. 326

LONDON, DECEMBER 24, 1927.

PRICE 3d.

PREPAID SUBSCRIPTION RATES

UNITED KINGDOM AND COLONIES	3 Months (13 issues, post free)	3s 6d
	6 Months (26 issues, post free)	6s 6d
	12 Months (52 issues, post free)	12s 6d
SWITZERLAND	3 Months (13 issues, post free)	Fr. 7.50
	6 Months (26 issues, post free)	14.—
	12 Months (52 issues, post free)	28.—

(Swiss subscriptions may be paid into Postcheck-Konten Basle V 5718).

HOME NEWS

At the joint sitting of the National and States Councils last Thursday week Federal Councillor E. Schulthess (born at Brugg in 1868) was elected President of the Confederation for the year 1928; he will thus occupy this high office for the third time. Federal Councillor Haab was elected vice-president.

Objection was raised in the National Council to the admission to that chamber of the Neuchâtel lawyer Favarger in the place of the recently deceased National Councillor de Dardel. It was asserted that as a Chevalier of the French Legion d'Honneur he was debarred by the Federal Constitution from taking his seat in the National Council. The objection was referred back to the Committee of the House and, later, on its recommendation over-ruled (see Extracts).

A remarkable product of "Kantönlicheist" has been disposed of by a judgment of the Federal Tribunal delivered last week. In the canton of Grisons the roads are open only to those motor cyclists who actually reside within the canton. Some time ago a motor cyclist from St. Gall was captured on a Grisons road by the guardians of the law and in due course condemned to the payment of the prescribed fine for trespassing. Against this he appealed to the Federal Tribunal in Lausanne, which upheld his contention with the statement that the Swiss Constitution guaranteed equal rights and liberties to every citizen throughout the country.

A proposal to make a donation (Fr. 2,000) to the Olympic Games Committee came up for the second time in the Zurich Municipal Council, but was lost by the overwhelming votes of the Socialists.

The States Council has unanimously agreed to increase the emoluments of our Ministers: the Federal President will in future receive Frs. 35,000, the Federal Councillors Frs. 32,000 each and the Chancellor Frs. 20,000.

Over half a million francs damages were awarded to the watch manufactory Kummer A.G. in Bettlach (Solothurn) as a result of the criminal proceedings against the manager (Wys) and two accomplices (Nachtigall and Karo); in addition the three accused were sent to prison for terms ranging from 2½ to 4½ years.

For fraudulent bankruptcy and false pretences, the latter enabling him to raise about Frs. 600,000, Mr. Neef-Hungenbühler, of Neunkirch, was sentenced to two years' imprisonment by the Thurgau criminal court; he was controlling director of a local jam and fruit extract manufacturing company (Medumag).

The director of the International Telegraph Union in Berne, Henri Etienne, died suddenly on board ship when returning from an official conference in Washington. The deceased, who was born in 1862 at Les Brenets, was a distinguished engineer in railway and harbour construction, and had in his younger days held important appointments in the U.S.A., Russia, China and Turkey.

The district hospital in Thun benefits to the amount of Frs. 30,000 under the will of the Steffisburg President, Hans Baur, who left the whole of his fortune to philanthropic institutions of the Bernese Oberland.

EXTRACTS FROM SWISS PAPERS.

Un Conseiller National et ses décorations.—La commission pour la vérification des pouvoirs n'a pas pu faire l'unanimité pour valider l'élection de M. Favarger. Trois socialistes ont refusé leur adhésion pour le motif assez inattendu de leur part qu'il convenait de respecter strictement la Constitution.

Le président de la commission, M. Hofstetter, n'a pas eu de peine à montrer que ce scrupule n'était pas justifié. Il a cité l'article 12 de la Constitution, qui n'empêche point un titulaire d'ordres étrangers d'entrer au Conseil national. La majorité de la commission a estimé, en outre, qu'il ne con-

venait point de demander à M. Favarger la promesse qu'il renoncerait à porter ses décorations; il s'y engage en prêtant le serment d'usage. Cette procédure a été suivie lorsque M. Ador rentra au Conseil National porteur de la Légion d'honneur.

M. Rosselet a déclaré ensuite qu'il se souvenait que M. Favarger avait à maintes reprises manifesté sa sympathie pour un régime qui n'était point républicain et qu'il avait accueilli avec chaleur un chef royaliste. Mais, magnanime, le député de Genève ne veut point retenir ces arguments terribles (il serait assez plaisant qu'un socialiste critiquât la liberté d'opinion), il veut simplement se placer sur le terrain de la Constitution, qui doit être respectée dans sa lettre et dans son esprit. C'est pourquoi l'orateur demande, qu'avant de valider son élection, on exige de M. Favarger une déclaration afin de souligner la valeur de l'article 12.

Après quoi, M. Maunoir déclare que le vote d'hier lui avait produit d'abord une pénible impression, mais il s'est rendu compte par la suite que la Suisse allemande ne s'était pas dressée contre la Suisse romande. Beaucoup de nos Confédérés ont voté pour le renvoi parce qu'ils estimaient que la commission aurait dû se réunir.

M. Maunoir analyse ensuite l'article 12 de la Constitution et montre que M. Favarger est visé uniquement par l'alinéa concernant le port des décorations. Il n'est pas nécessaire ni s'enant de lui demander une décoration préalable: une telle démarche serait interprétée comme un acte de méfiance. M. Maunoir ajoute que les opinions personnelles de M. Favarger n'ont rien à voir en l'occurrence et que, si on lui reproche d'être royaliste, ce n'est certes pas comme défenseur de l'Action française qu'il a reçu la Légion d'honneur (Rires).

M. Oprecht, l'auteur de tout ce bruit inutile, ne fait pas de distinction entre les ordres étrangers, mais il veut que l'article 12 soit précisé. M. Favarger doit faire une déclaration préalable. S'il s'y refuse, la Chambre ne doit point valider son élection.

M. Holenstein rappelle ensuite que M. Ador considérait que l'interdiction ne devait s'appliquer qu'aux membres des autorités permanentes, mais le Conseil n'a point admis cette thèse. Il convient de fixer la portée de l'article 12: c'est pourquoi M. Favarger doit prendre un engagement préalable. Il peut d'ailleurs contribuer ainsi à aplanir un conflit qu'il a provoqué en acceptant des décorations étrangères.

En revanche, M. Dedual et M. Zimmerli se prononcent pour la majorité de la commission et estiment que la prestation de serment est suffisante.

Par contre, M. Huber ne peut pas considérer le cas de M. Ador comme un précédent, car la question de principe n'a pas été soulevée à ce moment-là. Elle s'est posée en revanche en 1860: on avait alors sollicité du landammann Etter de Zoug, l'engagement qu'il renoncerait à une pension qu'il recevait du roi de Suède.

M. Calame réplique qu'on ne peut pas demander autre chose à M. Favarger que la prestation du serment. La séance d'hier a laissé une impression de malaise, qu'il faut dissiper. Nous n'avons pas à discuter les opinions de M. Favarger. Si nous nous engageons dans cette voie, plusieurs des camarades de M. Rosselet ne siègeraient pas dans cette salle. Mettons fin à cette querelle.

Après quelques mots du rapporteur, M. Brügger tient à dire que le vote d'hier n'était pas dirigé contre la Suisse romande.

La Chambre repousse ensuite, par 87 voix contre 54, la motion d'ordre de M. Rosselet (déclaration préalable) et valide l'élection de M. Favarger.

Journal de Genève.

La tombe d'Anna Pestalozzi.—Yverdon a l'honneur de posséder la tombe de Mme. Anna Pestalozzi, celle qui fut la collaboratrice aimable et dévouée du grand pédagogue.

Mme. Anna Pestalozzi née Schulthess est morte à Yverdon le 12 décembre 1815. Sa dépouille mortelle fut d'abord inhumée dans le préau du Château. En 1866, elle fut transférée près de l'entrée du cimetière actuel, où une pierre rappelait aux passants le grand rôle joué par Anna Pestalozzi dans l'oeuvre de son époux.

A la suite de transformations apportées au cimetière et de la désaffectation de certaines de ses parties, la Municipalité d'Yverdon décida de donner à Mme. Pestalozzi une sépulture vraiment digne d'elle.

C'est pourquoi, samedi après-midi, a eu lieu l'inauguration d'un nouveau monument en marbre noir, au centre duquel se détache la noble figure d'Anna Pestalozzi, moulée en bronze. La pierre qui recouvrait la tombe précédente est placée devant la nouvelle.

Ce monument est dû à la générosité de la Société des femmes suisses et de la Société des institutrices suisses, qui ont fait exécuter le médaillon en bronze par M. Hubacher, artiste zurichois.

Au cours de la cérémonie d'inauguration, Mlle. Trussel, de Berne, présidente de la Société des femmes suisses, remit le monument aux autorités yverdonnoises en retraçant brièvement—étant donné la température sibérienne de cet après-midi de décembre—la belle carrière d'Anna Pestalozzi.

Au nom de la ville d'Yverdon, son syndic, M. Ch. Vodoz, remercia vivement les deux sociétés qui ont contribué à l'érection de ce monument. Il perpétuera dans notre population le souvenir d'une femme vénérée. Les autorités yverdonnoises veilleront avec soin à sa conservation et à son entretien.

Mlle. Goettisheim, de Bâle, parla ensuite au nom des l'Association des institutrices suisses et rendit un éloquent hommage d'admiration à la femme de notre grand Pestalozzi.

Gazette de Lausanne

Der Bretterzaun auf dem St. Bernhard.—Aus Italien wird der "Wiener Arbeiterzeitung" berichtet: "Die faschistische Meliz, die auf den blossen Verdacht hin schiessen darf und von dieser Erlaubnis sehr ausgiebig Gebrauch macht, hat den beständigen Grenzüberschreitungen so wenig Einhalt tun können, wie der meterhohe Schnee auf den Alpenpässen. Wen die politische Verfolgung oder der Hunger aus der Heimat vertreibt, den schrecken weder die Schwarzheiden noch die Lawinen. Jetzt hat man nun einen riesigen Bretterzaun bei dem berühmten Hospiz des grossen St. Bernhard errichtet, drei Meter hoch und mehr als einen Kilometer lang, der den Italienern beibringen soll, den Faschismus zu lieben. Die Grenzstation wird von La Thuile auf den St. Bernhard verlegt. Barbarische Strafen, Flinten und Wollfunde haben nicht genügt, um die Liebe zum Faschismus zu entflammen. Jetzt versucht man es mit einem Bretterzaun um die Grenze. Ausserdem hilft man sich mit einer ebenso genialis Massnahme anderer Art: die faschistische Presse veröffentlicht von Zeit zu Zeit die Notiz, dass die Schweiz oder Frankreich einen italienischen Flüchtling, der keine Papiere hatte, den heimatischen Behörden ausgeliefert hatte. Die Notiz ist erlogen, aber, was tut man nicht alles, um für sein Vaterland um Liebe zu werben?"

Seelander Volksstimme.

Exportation de fruits.—Les fruits du Valais ont trouvé, cette année, un débouché inattendu vers le sud. En effet, à l'heure actuelle, c'est près de deux millions de kilos de pommes—et principalement des "Canada"—qui ont pris le chemin de l'Italie. En prenant le prix moyen de gros de trente centimes le kilo, cela fait 600,000 fr. qui sont tombés dans la poche des producteurs ou négociants. A noter qu'une partie de ces fruits ont pris le chemin de l'Egypte.

Outre les expéditions faites à la Péninsule, un certain nombre de wagons de pommes ont été dirigés sur la France, l'Allemagne et la Suède.

La Travail Genève

Humour de vagabond.—Ces jours passés, un vagabond frappait à la porte de la demeure d'une riche famille de Lenzbourg et demandait quelque chose à manger. La dame de la maison lui offrit une bonne collation à la cuisine; mais l'allure de son hôte lui ayant inspiré quelques soupçons, elle crut devoir avertir la police. Notre homme remarqua le changement qui s'était produit dans l'attitude de son hôtesse, qui venait également d'appeler, pour prendre un repas, le jardinier occupé devant la maison. Celui-ci ayant pris place à table, le vagabond sortit en l'absence de la maîtresse de maison, prit le tablier du jardinier et se mit en devoir de bêcher. Peu après arrivait un agent de police en vélo, qui lui demanda s'il n'y avait pas dans la demeure un étranger. Certainement, lui fut-il répondu; il fait les "quatre heures" à la cuisine! Le gendarme entra donc, tandis que le pseudo-jardinier filait sur le vélo de celui qui pensait l'arrêter. La bicyclette fut retrouvée plus tard près du bureau de police, en ville, mais le rusé "trimard" avait disparu.

La Sentinelle.

NOTES AND GLEANINGS.

Swiss President.

Apart from alluring descriptions of the fashionable winter resorts there is little of Swiss interest in this week's newspaper cuttings. The election of the new President of the Confederation has scarcely been noticed; here is what the *Manchester Guardian* (Dec. 16th) says:—

The Swiss Parliament in the common session of the Second Chamber and the Senate elected as Swiss President for 1928 M. Schulthess, head